

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le SAMEDI 22 JUIN, à 10 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 23).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA		par Fernande ANILHA
Ibrahim DINDAR	pour toute la durée de la séance	par Gilbert ANNETTE
Geneviève BOMMALAIS		par Audrey BÉLIM
Karel MAGAMOOTOO	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010	par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
David BELDA		par Jean-François HOAREAU
Christelle HASSEN	pour toute la durée de la séance	par Claudette CLAIN
Philippe NAILLET		par Brigitte ADAME
Guillaume KICHENAMA	à compter de son départ à 12 h 55 au rapport n° 24/3-033	par Marie-Anick ANDAMAYE
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE	jusqu'au départ de son mandataire à 12 h 44 au rapport n° 24/3-029	par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (37 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2023 : rapports n° 24/3-009 (Régie des Marchés et Droits de Place), n° 24/3-012 (Régie des Affaires funéraires) et n° 24/3-017 (Budget principal).

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de	rapport n°
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-005
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
- Gérard FRANÇOISE	délégué / département	SIDR	24/3-006
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	24/3-021
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	24/3-022
- Jean-Max BOYER	délégué / ville	SPL OPÉ	24/3-032
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	24/3-035
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-046
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
(4) <i>Christelle HASSEN</i> (mandataire : Claudette CLAIN)	présidente d'honneur	ARCHÉS-OI	24/3-047
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	lien de parenté	Prends un Asseoir	
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
(5) <i>Jacques LOWINSKY</i>	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	24/3-057

CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
ÉPF...	Établissement public foncier de la Réunion
SIDR	Société immobilière du Département de la Réunion
CAP	Club Animation Prévention
OMS...	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL OPÉ	Société publique locale « Oser pour l'Éducation »
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien
BCD	Basket Club dionysien

(1), (2) et (4)

élues absentes à la séance

le (la) mandataire ayant voté en son seul nom propre

(3)

élu parti au rapport n° 24/3-021 à 12 h 30

(5)

élu parti avant examen du rapport n° 24/3-057 à 13 h 21

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS	sortie à 11 h 14	avant examen du rapport n° 24/3-009
	revenue à 11 h 36	au rapport n° 24/3-016
Dominique TURPIN	partie à 11 h 25	au rapport n° 24/3-010
Éricka BAREIGTS	sortie à 12 h 20	avant vote du rapport n° 24/3-017
	revenue à 12 h 21	au rapport n° 24/3-018
Jean-Pierre HAGGAI	parti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-029
Haroun GANY	sorti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-030
	revenu à 13 h 09	au rapport n° 24/3-047
Guillaume KICHENAMA	parti à 12 h 55	au rapport n° 24/3-033 en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE

OBJET Soutien à la parentalité

Engagement pour l'implantation et le déploiement du programme probant "Zarboutan" 6-11 ans

Convention entre la VILLE DE SAINT-DENIS, le CLUB ANIMATION PREVENTION, PROMOTION SANTE LA REUNION et l'AGENCE REGIONALE DE SANTE

- Contexte

Le Contrat local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'AGENCE REGIONALE DE SANTE et une collectivité territoriale afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

A travers son Contrat local de Santé 2^{ème} génération signé en 2023 et son plan de lutte contre les addictions, la VILLE DE SAINT-DENIS poursuit son engagement à rendre la santé accessible à tous, et à améliorer la qualité de vie des Dionysiens.

La VILLE DE SAINT-DENIS a lancé en 2023 l'« Ecole du Bonheur », un des projets phares de la nouvelle équipe municipale, dans l'ambition de mettre en œuvre et de coordonner les actions éducatives de la commune sur les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire) pour les élèves du premier degré.

De manière globale, l'Ecole du Bonheur permet de compléter l'ouverture sur le monde de l'enfant. Cela concerne dix-sept-mille (17 000) enfants. Pour les guider jusqu'au chemin du bonheur, les différents acteurs ont partagé leurs ambitions communes. La santé, la participation citoyenne, la sécurité, le vivre ensemble, le confort ou encore l'estime de soi sont les enjeux fondamentaux de ce projet éducatif collaboratif, l'idée étant de créer un environnement favorable à la santé des jeunes et de leur famille, de renforcer leurs compétences psychosociales, leurs compétences parentales, et ainsi de leur permettre de faire des choix éclairés.

Le projet « ZARBOUTAN » vient s'inscrire dans cette démarche de développement de l'enfant et de soutien à la parentalité. Il intègre pleinement les axes du plan de lutte contre les addictions de la MILDECA signé en 2022 par la VILLE DE SAINT-DENIS, qui vise à favoriser un environnement protecteur pour les jeunes et les familles.

- ZARBOUTAN sur la commune de Saint-Denis

ZARBOUTAN est un programme visant à améliorer les compétences familiales. Il est destiné aux parents et à leurs enfants de 6 à 11 ans.

Il a été constaté une augmentation de la capacité à gérer son stress et ses émotions, une gestion des conflits, la mise en place d'une discipline progressive et non violente pour les parents. Chez les enfants, on a pu observer une amélioration des capacités d'écoute et de dialogue, de la gestion des émotions, notamment de la colère, et une augmentation de la capacité à résister à la pression des pairs.

A la Réunion, le programme a été renommé 'ZARBOUTAN PSFP 974 « Un pilier pour les familles »'.

Le développeur régional est PROMOTION SANTE LA REUNION.

La VILLE DE SAINT-DENIS fait le choix pour cette nouvelle expérience d'identifier un porteur : le CAP PREVENTION.

Objectifs

- Accompagner tous les parents dans leur rôle pour renforcer leurs compétences parentales.
- Développer les compétences psychosociales des enfants pour améliorer leur confiance en soi.
- Renforcer le lien parent-enfant et créer une dynamique systémique positive.

Ce programme va permettre aux familles inscrites, de développer leur santé sous l'influence de nombreux déterminants.

Les déterminants de santé contribuent au renforcement des capacités des individus, à faire face aux difficultés. On y retrouve les compétences psychosociales et parentales.

Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne.

La parentalité est considérée comme l'un des déterminants de la santé physique et mentale. Certaines pratiques parentales peuvent assurer le bien-être psychique des enfants et les protéger des problèmes de comportements à risque.

La MAISON SPORT SANTE sera le point d'ancrage pour la mise en œuvre qui concernera toute la commune, avec une priorité pour les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Un groupe experts solide représentant l'ensemble du territoire sera mobilisé pour recruter les familles.

- La convention : les engagements des partenaires

La VILLE DE SAINT-DENIS devra nommer un professionnel référent et s'assurer qu'il participera à l'ensemble de la formation. Cette personne devra veiller au recrutement du « groupe experts » et à la bonne participation de chacun. LA VILLE DE SAINT-DENIS devra mettre à disposition des salles pour la mise en œuvre des sessions ZARBOUTAN et fournir le petit matériel nécessaire pour l'animation.

Le CAP s'engage à mettre à disposition des professionnels au titre d'animateurs ZARBOUTAN et s'assurer qu'ils participeront à l'ensemble de la formation ZARBOUTAN. Il s'engage au recrutement des familles et à l'animation des quatorze (14) ateliers avec les familles.

PROMOTION SANTE LA REUNION veillera à la bonne coordination au régional, ZARBOUTAN en assurant le lien avec le national. Le partenaire devra réaliser la formation ZARBOUTAN aux animateurs/ groupe experts et fournir les supports numériques (livrets, guides, vidéos, outils d'évaluation) du national. Il devra accompagner au recrutement des familles.

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE déclare son intention d'accompagner l'implantation/déploiement de « ZARBOUTAN PSFP 974 » (Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité) sur la commune de Saint-Denis en 2024-2025, et s'engage à financer l'accompagnement de PROMOTION SANTE LA REUNION à l'équipe ZARBOUTAN de la commune pour l'implantation et le déploiement du programme, ainsi que les formations.

Je vous demande donc :

- de valider la convention « ZARBOUTAN » entre la VILLE DE SAINT-DENIS, le CAP, PROMOTION SANTE LA REUNION et l'AGENCE REGIONALE DE SANTE ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer cet acte et tous les documents y afférents.

OBJET **Soutien à la parentalité**
Engagement pour l'implantation et le déploiement du programme probant
"Zarboutan" 6-11 ans
Convention entre la VILLE DE SAINT-DENIS, le CLUB ANIMATION PREVENTION,
PROMOTION SANTE LA REUNION et l'AGENCE REGIONALE DE SANTE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 24/3-021 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Marie-Anick ANDAMAYE - 12ème adjointe au nom des commissions « Ville Fraternelle » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Valide la convention « ZARBOUTAN » entre la VILLE DE SAINT-DENIS, le CAP, PROMOTION SANTE LA REUNION et l'AGENCE REGIONALE DE SANTE.

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer cet acte et tous les documents y afférents.

DOSSIER D'ENGAGEMENT POUR L'IMPLANTATION ET LE DEPLOIEMENT DE ZARBOUTAN 6-11 PSFP 974 - 2024

ZARBOUTAN PSFP 974 (Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité) est un programme psycho-éducatif du renforcement des compétences familiales. Il rentre dans le cadre de la promotion de la santé mentale. C'est un programme validé internationalement, plus de 150 études évaluatives ont fait preuve de son efficacité.

ZARBOUTAN augmente/renforce :

- ✓ **Les compétences psychosociales** des enfants : capacité à faire face aux défis de la vie (communiquer, développer son empathie, gérer ses émotions, résister aux pressions, etc.)
- ✓ **Les compétences parentales** : soutien (attention positive, empathie, expression efficace des attentes, encouragements) et contrôle (résolution de conflits, définition de limites, discipline non-violente, supervision)

ZARBOUTAN prend la forme de 14 sessions de 2h. Chacune est précédée par un moment convivial réunissant toutes les familles « un goûter ». Durant la première heure se tiennent en parallèle des ateliers avec les parents et des ateliers avec les enfants. Chacun des ateliers est animé par un binôme d'animateurs. Durant la seconde heure, les familles sont réunies et mettent en œuvre ce qu'elles ont précédemment appris. Une session de renforcement est également proposée aux familles à 6 mois.

Chaque édition de ZARBOUTAN doit être assortie à minima de l'évaluation de l'assiduité, de la fidélité et de la satisfaction. **Les données d'évaluation devront être renseignées sur une plateforme numérique dédiée à cet effet.**

PORTEUR - VILLE/STRUCTURE :

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Indiquez en quelques lignes les éléments justifiant de l'intérêt d'implanter ZARBOUTAN « Un pilier pour les familles » sur votre commune.

MOTIVATIONS

Expliquez vos motivations à implanter ZARBOUTAN « Un pilier pour les familles ».

EQUIPE ZARBOUTAN - MOYENS HUMAINS MIS A DISPOSITION

Référent ZARBOUTAN

Référent communal/de la structure, il coordonne la mise en place du programme en local et l'équipe ZARBOUTAN, il assure la logistique sur site et assure le renseignement de la plateforme d'évaluation nationale ainsi que du tableau de bord qu'il transmettra au développeur local..

Le référent doit suivre les **2 premiers jours de formation** bien qu'il soit recommandé qu'il suive les 5 jours de formation.

Temps estimé investi : 200 heures sur la première édition (0,12 ETP)

Prénom, Nom :

Qualifications :

Fonctions :

Coordonnées : (mail et téléphone)

Personnes ressources du groupe référent ZARBOUTAN

Entre 15 et 20 professionnels. Regroupement de professionnels locaux des domaines de l'éducation, de la parentalité ou encore de la santé. Ils informent / identifient / recrutent les familles susceptibles de participer au programme. Ils renseignent les services et structures de la ville sur le contenu, le processus et les objectifs du programme. Ils sensibilisent d'autres partenaires susceptibles de participer à la dynamique du programme. Ils soutiennent ponctuellement l'équipe d'animateurs (gestion difficile du groupe, orientations à préconiser...) mais ne participent pas à l'animation des sessions.

Le groupe référent doit participer aux **2 premiers jours de formation** (14 heures) au programme.

Exemples : CCAS, Centre Socio-Culturel, PRE (Programme Réussite Éducative), REAAP, Caisse des écoles, Établissements scolaires (direction, infirmière scolaire, CPE, assistant social), associations parentalité de la commune, éducateurs et médiateurs de quartier.

Prénom, Nom	Structure	Fonction	Adresse mail

Animateurs ZARBOUTAN

Ils font partie du groupe référent mais ont comme spécificité d'avoir été formés pour animer les sessions.

Ils préparent et animent les 14 sessions du programme. Il faut compter 2 animateurs pour le groupe parents, 2 animateurs pour le groupe enfants ainsi que des suppléants pour répondre aux absences. Les animateurs assurent également le suivi des familles. Ils animent la session de renforcement à 6 mois. Ils participent au recueil des données d'évaluation. Il est recommandé d'identifier parmi les animateurs un coordinateur qui assurera les aspects logistiques de la mise en œuvre.

Pour être animateurs il faut avoir suivi et validé la **formation de 5 jours** au programme.

Le temps consacré par un animateur au programme en 1ère édition est estimé à 144h (0,09 ETP) et pour les animations de routine entre 70 à 85 heures (0,05 ETP).

Exemple de profils : animateurs (personnels de mairies, CCAS, centres de loisirs, animateurs du périscolaire), travailleurs sociaux, bénévoles...

Prénom, Nom	Parents/ Enfants*	Fonction/employeur	Formation initiale	Adresse mail	Téléphone
<i>Animateurs en titre (*précisez si préférence pour animer le groupe parents ou le groupe enfants)</i>					
<i>Animateurs suppléants</i>					

MOYENS MATERIEL ET ELEMENTS FINANCIERS

SALLES EQUIPEE POUR L'ANIMATION avec accès à internet recommandé

Les sessions démarrent par un moment de convivialité « le goûter ». Durant la première heure, les ateliers parents et enfants se déroulent en parallèle dans deux salles différentes. Durant la seconde heure, les familles se regroupent dans une même salle pour les ateliers familles. Il est recommandé d'avoir entre 8 et 12 familles. Un système de garderie peut être mis en place dans une troisième salle permettant l'accueil des enfants de moins de 6 ans des parents participants aux sessions ZARBOUTAN 6-11. Les salles parents et enfants seront équipées d'un ordinateur, d'un vidéo projecteur et d'un tableau/paperboard.

Lieu retenu pour l'animation des sessions :

Adresse du lieu :

Quelques postes de dépenses à prévoir (coût indicatif):

PETIT MATERIEL D'ANIMATION (papier, crayons, supports pédagogique...)	-----	200€
REPROGRAPHIE DES LIVRETS, GUIDES (SOIT PRES DE 316 PAGES)	-----	200€
GOUTER – COLLATION pour chaque session	-----	20€ par session soit 280€
COMMUNICATION (impression flyers...)	-----	100€

FORMATION ZARBOUTAN et ACCOMPAGNEMENT de Promotion Santé La Réunion ---- Pris en charge par l'ARS Réunion dans le cadre des missions de Promotion Santé La Réunion. *Sous réserve de validation du dossier d'engagement.*

J'ai pris connaissance que (merci de cocher) :

- Mettre en place un système de garderie pour les enfants plus jeunes peut être un levier à la participation des parents. Le nombre de professionnel mobilisé doit être adapté au nombre et à l'âge des enfants en fonction de la réglementation.
- Mettre en place un système de transport pour les familles vers le lieu où se déroulera les sessions ZARBOUTAN constitue un levier à la participation des familles.

CALENDRIER PREVISIONNEL ZARBOUTAN

Date de démarrage des sessions ZARBOUTAN :

Date de fin des sessions ZARBOUTAN :

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION

Période prévisionnelle de formation ZARBOUTAN :

Cette date doit être précisée en lien avec Promotion Santé La Réunion. Il faut prévoir un délai de 6 semaines minimum entre la réception par Promotion Santé La Réunion du dossier d'engagement signé par les 3 partis et la date de démarrage de la formation.

Lieu et adresse de la salle de formation :

La logistique et les repas ne sont pas pris en charge par Promotion Santé La Réunion.

Fait pour faire valoir et servir ce que de droit

A Le

Nom/Prénom + Signature + cachet

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- Dossier d'engagement signé par le Maire de la commune et/ou le Président de l'Association (page 5).
- Lettre de mission du référent Zarboutan signée par le Maire de la commune et/ou le Président de l'association. La lettre reprend les missions du référent indiquées en page 2.
- Attestation d'engagement tripartite signées par la commune/l'association, l'ARS Réunion et Promotion Santé La Réunion (page 7).

Le dossier complet incluant les pièces justificatives est à faire parvenir à **Promotion Santé La Réunion** par courrier postal au **20 Rue du Maréchal Galliéni, 97420, La Réunion** ou par mail à **melanie@promotionsante.re**

Pour tous renseignements vous pouvez joindre :

Mélanie CAPREDON, chargée de projets Promotion Santé La Réunion, développeur local du
PSFP/ZARBOUTAN PSFP 974

Mail. melanie@promotionsante.re, Tel. 0262 71 10 88

ATTESTATION D'ENGAGEMENT TRIPARTITE – ZARBOUTAN

D'UNE PART,

..... en qualité de pour la commune de, déclare mon intention d'**implanter/déployer le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (ZARBOUTAN PSFP 974)** sur la commune dite.

Par la présente, je déclare être informé(e) des contributions attendues de la commune/l'association pour une implantation/un déploiement en 2024/2025 :

1. Désigner un professionnel référent et s'assurer qu'il participera à l'ensemble de la formation ZARBOUTAN et réalisera ses missions de référent.
2. Mettre à disposition des professionnels au titre d'animateurs ZARBOUTAN et s'assurer qu'ils participeront à l'ensemble de la formation ZARBOUTAN et réaliseront leurs missions d'animateurs.
3. Mettre à disposition des professionnels au titre de personnes ressource ZARBOUTAN. S'assurer qu'ils participeront à la formation et qu'ils réaliseront leurs missions.
4. Communiquer sur le programme notamment pour le recrutement des familles.
5. Faire remonter dans les meilleurs délais toutes les informations (supports de communication à valider, dates des réunions aux familles, données d'évaluation etc.) au développeur local Promotion Santé La Réunion qui lui permettront de fournir un accompagnement optimal à l'équipe.
6. Mettre en œuvre les modalités nécessaires à la réalisation des sessions avec les familles :
 - Fournir le petit matériel nécessaire pour l'animation des sessions et assurer la reproduction des matériels d'animation.
 - Fournir une collation à chaque session.
 - Mettre à disposition des salles pour la mise en œuvre des sessions ZARBOUTAN (1 salle pour les sessions parents ; 1 salle pour les sessions enfants et 1 salle pour la garderie si besoin).
 - Si nécessaire, en fonction de la demande des familles, mettre à disposition un personnel qualifié pour garder les plus jeunes enfants (moins de 6 ans) sur place lors des 14 ateliers avec les familles.
 - En fonction de la réglementation en vigueur, appliquer les modalités liées au contexte covid19 pour l'accueil des familles.
7. Mettre en œuvre les modalités nécessaires à la réalisation de la formation ZARBOUTAN.
8. **Mettre en œuvre les 14 sessions du programme dans un délais d'un an à compter de la formation. Si les sessions n'ont pas pu être réalisées, il sera demandé au porteur de justifier par écrit la raison de la non réalisation auprès de l'ARS Réunion et de Promotion Santé La Réunion. Un dédommagement financier pourra être réclamé afin de rembourser à l'ARS Réunion les frais de formation et d'accompagnement engagés, à hauteur de 5 000 euros.**
9. Ne pas implanter et déployer ZARBOUTAN PSFP 974 en dehors d'une coordination et d'une formation dispensée par le développeur local Promotion Santé La Réunion.

D'AUTRE PART,

Monsieur Benjamin BRYDEN en qualité de **Président de Promotion Santé La Réunion** déclare mon intention **d'accompagner l'implantation/déploiement du Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (ZARBOUTAN PSFP 974)** sur la commune en 2024/2025.

Par la présente, Promotion Santé La Réunion s'engage à :

1. Coordonner au régional ZARBOUTAN et assurer le lien avec le national.
2. Organiser et réaliser en lien avec le porteur une formation ZARBOUTAN
3. En fonction de la réglementation en vigueur, appliquer les modalités liées au contexte Covid-19 lors de l'organisation des formations
4. Accompagner le porteur dans la mise en œuvre de ZARBOUTAN :
 - Réunion d'information aux partenaires
 - Accompagnement au recrutement des familles
 - Réunion à mi-parcours de la mise en œuvre des sessions
 - Réunion bilan à la clôture de la mise en œuvre du programme
 - Lien avec le référent ZARBOUTAN.
5. Fournir les supports numériques (livrets, guides, vidéos, outils d'évaluation) du national.

D'AUTRE PART,

Monsieur Gérard COTELLON en qualité de **Directeur Général de l'Agence de Santé Régionale de La Réunion** déclare son intention **d'accompagner l'implantation/déploiement de ZARBOUTAN (PSFP 974)** sur la commune en 2024/2025.

Par la présente, l'ARS Réunion s'engage à :

1. Financer la formation du groupe expert (personnes ressources, animateurs et référent) au programme ZARBOUTAN.
2. Financer l'accompagnement de Promotion Santé la Réunion à l'équipe ZARBOUTAN de la commune pour l'implantation et le déploiement du programme.
3. Suivre la mise en œuvre opérationnelle et s'assurer du respect des engagements.
4. Participer dès que possible aux réunions de suivi du déploiement du programme, ainsi qu'aux COPIL ZARBOUTAN.

Fait pour faire valoir et servir ce que de droit

A Le

<p>Nom/Prénom, signature, cachet Président de Promotion Santé La Réunion</p>	<p>Nom/Prénom, signature, cachet</p>	<p>Nom/Prénom, signature, cachet</p>	<p>Nom/Prénom, signature, cachet Directeur Général ARS Réunion</p>
---	--------------------------------------	--------------------------------------	---